

Aux Sablettes, le premier des feux de l'été sera tiré demain

Offert aux Seynois et aux touristes par l'association des commerçants du sud de La Seyne, le premier rendez-vous pyrotechnique estival aux Sablettes est prévu demain soir. À ceux qui s'étonneraient que ce feu d'artifice n'ait pas lieu ce soir, Bernard Benet, président de l'association, explique : « *Nous n'avons pas besoin de le programmer samedi car c'est un jour où il y a toujours du monde. En revanche, le faire dimanche nous permet de finir la semaine en beauté. Et puis, cette belle animation est un clin d'œil des commerçants aux touristes pour les remercier de venir à La Seyne.* »

« Aussi beau que les précédents »

Ce spectacle pyrotechnique n'a donc pas pour vocation, comme par le passé, de marquer le coup d'envoi du marché artisanal nocturne aux Sablettes⁽¹⁾. Motif : « *Quand je demande une participation aux exposants du marché, seuls trois d'entre eux me répondent favorablement. Nous avons donc estimé qu'il n'y avait pas de raison de leur faire de cadeaux* », précise Bernard Benet. Dimanche soir, le feu sera tiré



Demain soir, le feu sera tiré dans la baie des Sablettes à 22 h 30 (Photo M. G.)

dans la baie des Sablettes à 22 h 30. « *Il sera aussi beau que les précédents* », affirme le représentant des commerçants.

Et d'assurer que « *les gens pourront aussi profiter de l'événement depuis les terrasses des restaurants qui affi-*

chent en vitrine la mention "J'adhère et j'y participe". »

M. G.

1. Marché nocturne aux Sablettes, jusqu'au mercredi 31 août, de 19h30 à 0h30 sur le parc Braudel et l'avenue du Général-de-Gaulle.

Six spectacles pyrotechniques au programme

Cet été, ce sont six⁽¹⁾, et non cinq feux d'artifice que propose l'association des commerçants du sud de La Seyne. « *En raison de ses difficultés financières, la ville a décidé cette année de ne pas participer au financement du feu d'artifice du 15 août, réservant ses moyens pour*

deux spectacles pyrotechniques seulement (le 25 juin et le 14 juillet) », rappelle Bernard Benet. Et d'expliquer que la municipalité a suggéré aux commerçants de déplacer l'un des cinq feux qu'ils organisent d'ordinaire durant l'été, afin d'en programmer un le 15 août.

Le feu du 15 août maintenu

Qu'à cela ne tienne, l'association a décidé de prendre à sa charge ce spectacle supplémentaire. « *Nous avons fait appel à de grosses entreprises (banques, assurances, grande distribution, etc.) pour qu'elles soient partenaires de l'événement et nous aident à*

le financer. Mais s'il le faut, les commerçants mettront la main à la poche pour boucler le financement. En tout cas, soyez-en sûrs, le feu d'artifice du 15 août aura bien lieu », conclut Bernard Benet.

1. Le 3 juillet, le 17 juillet, le 31 juillet, le 7 août, le 15 août et le 28 août.